

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 avril 2024

CONTRAT CHALEUR
RENOUVELABLE DU
GENEVOIS FRANÇAIS :
SOUSCRIPTION AU
CAPITAL DE LA SOCIETE
PUBLIQUE LOCALE
AGENCE LOCALE DE
L'ENERGIE ET DU CLIMAT
DE L'AIN

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six avril deux mille vingt-quatre à midi, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 19 avril 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

N° CS2024-17

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 10

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Hubert BERTRAND - M. Max GIRIAT - M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET - Mme Carole VINCENT – M. Christophe SONGEON – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER - M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY - M. Eddi ETIENNE – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – M. Patrick ANTOINE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEHETTI, suppléant de M. Florent BENOIT - M. Christophe MAYET, suppléant de M. Régis PETIT

• Délégués représentés :

Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. François DEVILLE – M. Michel MERMIN donne pouvoir à M. Julien BOUCHET - M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Hubert BERTRAND – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude THABUIS donne

pouvoir à M. Eddi ETIENNE – Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

• **Délégués excusés :**

Mme Annick GROSROYAT - M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT - Mme Aurélie CHARILLON - Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Stéphane VALLI – M. Michel MERMIN - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI - M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD- M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Yves CHEMINAL - M. Alain LETESSIER – M. Claude THABUIS – Mme Nadine PERINET - M. Pierrick DUCIMETIERE - Régis PETIT

**CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE DU GENEVOIS
FRANÇAIS : SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SOCIETE
PUBLIQUE LOCALE AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU
CLIMAT DE L'AIN**

Depuis plusieurs années, dans le cadre de ses actions et de ses politiques de Transition écologique portées sur la partie aindinoise de son territoire, le Pôle métropolitain a historiquement collaboré avec Héliante, l'ALEC 01 puis aujourd'hui la SPL ALEC AIN. Cette collaboration, jusqu'alors informelle, doit trouver un cadre plus officiel pour s'exprimer dans de bonnes conditions, tout particulièrement à l'occasion de l'animation du Contrat de Chaleur Renouvelable. En tant que Société Publique Locale, la SPL ALEC AIN n'intervient que pour ses actionnaires et il est donc proposé que le Pôle métropolitain en devienne actionnaire : cette opportunité est ouverte à l'occasion de l'ouverture du processus d'augmentation de capital de la société, afin d'envisager la prise de participation de 5 collectivités et syndicats ayant manifesté leur intention d'entrer à son capital. L'augmentation de capital sera à l'ordre du jour d'une Assemblée générale Extraordinaire qui sera convoquée le 21 octobre 2024.

C'est dans ce contexte qu'une délibération prise en comité syndical ouvre la suite du processus dans le cadre de l'augmentation en capital de la société SPL ALEC AIN par souscription du Pôle métropolitain du Genevois français au capital d'une somme en numéraire de 100 Euros et attribution d'1 action de la Société d'une valeur nominale de 100 Euros.

Sur la base des éléments ci-dessus exposés et des éléments débattus, **le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, sous réserves des résolutions qui seront adoptées par les actionnaires de la SPL ALEC AIN lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2024 :**

- **APPROUVE** la décision d'entrer au capital de la société AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN par sigle SPL ALEC AIN, société publique locale au capital actuel de 364 200 Euros, dont le siège social est à BOURG EN BRESSE (01000) – 102 Boulevard Edouard Herriot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 904 650 181 par souscription en numéraire de la somme de 100 Euros dont les modalités seront déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 et le Conseil d'Administration, régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, connaissance prise de ses projets de statuts, appelés à être adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 et le Conseil d'administration se tenant sur délégation de ladite assemblée,

du projet du texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 ; et du règlement intérieur adoptés en date du 3 octobre 2022 par le Conseil d'administration ;

- **ADOpte** les projets de statuts de la société AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN qui sera dotée d'un capital de 388 600 euros après augmentation de capital, dans lequel la participation du Pôle Métropolitain du Genevois Français serait fixée à 100 euros et libéré en totalité ; statuts qui seront adoptés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2024, et du Conseil d'Administration statuant sur délégation de ladite assemblée qui constatera, la réalisation définitive de l'augmentation de capital.
- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil d'Administration de la société AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN, en date du 3 octobre 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou tout autre personne à qui ce dernier donnerait délégation à prendre ou signer tous actes utiles à la participation au capital de ladite société.
- **DESIGNE** Monsieur Sébastien JAVOGUES comme son représentant permanent du Pôle métropolitain du Genevois français à l'Assemblée Générale des actionnaires ; lequel pourra en cas d'empêchement consentir pouvoir à un autre actionnaire de la Société, conformément aux dispositions légales et statutaires.
- **DESIGNE** Monsieur Sébastien JAVOGUES comme mandataire représentant du Pôle Métropolitain du Genevois Français au sein de l'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités ou groupement de collectivités ayant une participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe au Conseil d'Administration ; lequel pourra en cas d'empêchement consentir pouvoir à un autre administrateur de la Société, conformément aux dispositions légales et statutaires.
- **AUTORISE** Monsieur le président ou tout autre personne à qui ce dernier donnerait délégation à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 26/04/2024

Publié ou notifié le 26/04/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' around the perimeter and 'R.F.' at the bottom. The center features a coat of arms with a figure holding a staff and a sunburst above its head.